

La lettre des député-e-s du Front de gauche

N°16 - Novembre

Communistes,
Républicains,
Citoyens

© Assemblée nationale

L'éditorial d'André Chassaigne Président du groupe GDR (Gauche démocrate et républicaine) et porte-parole des dépu- té-e-s du Front de Gauche

Budget après budget, on nous explique qu'il est hors de question de changer la politique économique et budgétaire en dépit de son échec patent et qu'il s'agit au contraire d'amplifier ce qui a échoué.

En matière de Sécurité sociale, les politiques systématiques d'exonération de cotisations et la fraude patronale sont les principales sources de son déficit. La réponse du gouvernement consiste pourtant une fois de plus à réduire l'accès aux prestations, ce qui pousse un peu plus le système dans les bras du secteur privé. L'attaque contre les prestations familiales menace le principe de l'universalité des droits.

Les députés du Front de gauche ont alerté sur les projets de démantèlement du droit à l'accès aux soins, pour reconquérir une Sécurité sociale digne de notre pays. Celle-ci n'est pas victime du « coût du travail » mais bien du coût du capital, véritable frein du développement social. Accepter passivement de ne plus être à la hauteur d'une des missions les plus sacrées de notre vivre-ensemble – l'égalité des soins et les moyens d'atteindre l'excellence médicale – serait une honte.

Cette année encore, les Français ont droit à la double peine : un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) qui assombrit le paysage solidaire et sanitaire, et un projet de loi de finances (PLF) qui renforce l'austérité.

Avantages sans contreparties accordés aux entreprises d'un côté et réduction drastique de la dépense publique de l'autre.

Le budget 2015 a d'ailleurs suscité de vifs débats dans l'hémicycle. Des pistes de convergences se sont dessinées à gauche pour envisager une autre logique budgétaire, émancipée des dogmes libéraux, guidée par le souci de l'efficacité, de la justice fiscale, et tournée vers la hausse du pouvoir d'achat des ménages et de l'investissement public et écologique.

Les députés du Front de gauche ont été porteurs de propositions alternatives pour réorienter la politique économique vers l'investissement et l'emploi. Ils ont aussi proposé de remettre à plat l'ensemble de notre architecture fiscale... comme le Président de la République s'y était engagé.

Le combat de la gauche, ce n'est pas de diviser nos concitoyens en opposant chômeurs et salariés, ni de défaire ce que des décennies de luttes ont permis d'arracher en matière de solidarité, de droits sociaux et de protection collective.

Nous avons donc voté contre les budgets 2015, qui ont malgré tout été adoptés... mais à une faible majorité.



André Chassaigne,
Député du Puy-de-Dôme

PLF 2015 : La grenouille social-libérale qui se veut faire aussi grosse que le boeuf ultralibéral

Avec 266 voix pour, 245 contre et 56 abstentions, jamais un vote sur un budget n'avait été aussi serré depuis le début du quinquennat.

La loi de finances pour 2015 se situe dans la ligne politique sans cesse plus dure de l'exécutif : priorité à la réduction des déficits publics et à l'offre, c'est-à-dire aux entreprises.

Le gouvernement compte, avec ce budget, faire 21 milliards d'euros d'économies l'année prochaine, dont, 3,7 milliards seront supportés par les collectivités territoriales. Un choix largement contesté à gauche et par un nombre très important d'élus locaux.

Réclamant une mise à plat de l'ensemble de l'architecture fiscale, les députés du Front de gauche ont voté contre un budget qui renforce l'austérité et qui déroule la chronique d'un échec annoncé.

LE 14 OCTOBRE

Vous me permettez de faire enfin entendre une voix dissonante.

Une fois encore le projet de loi de finances ne traduit qu'une préoccupation : la baisse de la dépense publique !

Qu'importe si celle-ci se fait au détriment des ménages et des collectivités territoriales.

Qu'importe si elle porte préjudice aux services publics.

Qu'importe si elle porte atteinte à l'emploi.

Le dogme de la réduction de la dépense publique semble s'être imprimé dans l'ADN de notre gouvernement.

Il faudrait baisser la dépense publique parce que le poids de la dette nous écrase et il faudrait relancer l'économie par une distribution sans précédent d'argent public aux entreprises, sans contreparties et sans contrôle.

Telle fut l'unique perspective de ces trente mois d'action gouvernementale, pour un résultat nul en matière de lutte contre le chômage et de croissance et au prix d'une succession des revers électoraux.

On ne cesse de rendre les Français, les élus de la République et les collectivités territoriales responsables de la dette publique, alors qu'une de ses principales causes est l'enrichissement des banques et de leurs actionnaires.

En effet, pour une dette qui dépasse aujourd'hui 2 000 milliards, les banques ont encaissé depuis 1973 et la loi Pompidou-Rothschild 1 600 milliards d'euros d'intérêts. Ces chiffres devraient suffire à faire réfléchir notre assemblée.

Ce projet de loi de finances porte en lui ce que nous regrettons depuis des mois : il tend à faire payer aux ménages et aux collectivités territoriales la facture des cadeaux faits aux entreprises.

Permettez-moi, dans cette discussion générale, de m'arrêter sur la question des collectivités territoriales : 3,67 milliards d'euros de baisse des dotations dès 2015, 11 milliards d'euros d'ici 2017. Après la suppression de la taxe professionnelle en 2010 par Nicolas Sarkozy et l'instauration d'une contribution économique territoriale sur laquelle les collectivités n'ont qu'une marge de manœuvre réduite, apparaît maintenant une série de baisses de dotations, dont 1,5 milliard cette année, et de ponctions nouvelles pour les collectivités.

S'ajoute à cela une réforme des collectivités territoriales illisible, incomprise et impossible à mettre en œuvre d'ailleurs : je pense en particulier aux métropoles. Tout cela démontre comment, lorsque l'organisation de la République est abordée à travers le seul prisme comptable, l'échec est souvent – pour ne pas dire toujours – au rendez-vous.



Gaby Charroux
Bouches-du-Rhône

En même temps, les communes, toujours aux avant-postes, se retrouvent à financer une mesure pour le moins contestée – je parle évidemment de la mise en œuvre des rythmes scolaires – d'autant que le fonds d'amorçage doit disparaître du droit commun pour l'année scolaire 2015-2016.

Quand on étrangle les collectivités territoriales, c'est le service public local qui est étranglé, c'est la capacité des collectivités territoriales, notamment des communes, à agir comme correctrices des inégalités ; c'est l'accès au sport, à la culture, au logement, aux loisirs, aux structures d'enfance et de petite enfance qui perd du terrain. Au-delà, c'est l'ensemble de l'économie qui est affecté par ce choix court-termiste et contre-productif de réduction drastique de la DGF.

Moins de moyens pour les collectivités, c'est moins d'emploi public et privé, c'est moins d'appels d'offres avec un effet boomerang terrible pour les artisans, TPE, PME, qui en sont souvent les premiers bénéficiaires. Quelle contradiction !

Et je vois ce matin – sans doute un pur hasard – qu'est publié un rapport de la Cour des comptes sur les collectivités territoriales. Dans cette véritable profession de foi libérale, on parle de comptabilité et non de politique publique locale ; la masse salariale, les dépenses de fonctionnement, les ratios se substituent à la vraie vie qui sonne en ces mots : « inégalités, service public, écoles, démocra-

tie, insertion, solidarité... », bref à la vraie vie des Français. Ce chemin qui nous est proposé, et que détaille avec zèle la Cour des comptes, ressemble à celui de l'Allemagne où, à force de désinvestissement local, il devient impossible de trouver une place en crèche et où, pour des raisons économiques et structurelles, les Allemands en sont réduits à placer les personnes âgées, leurs parents, dans des maisons de retraites en Slovaquie ou en Pologne...

Pour notre part, au groupe GDR, nous abordons la lecture de ce texte en proposant un chemin inverse, qui consiste à dégager des moyens pour les services publics, pour les collectivités territoriales avec, par exemple, la mise en place d'une taxe sur les transactions

financières dont la finalité serait d'abonder la contribution économique territoriale. Cela suppose de dépasser le dogme libéral de la réduction forcée de la dé-

« Le dogme de la réduction de la dépense publique semble s'être imprimé dans l'ADN de notre gouvernement. »

pense publique et en nous donnant les moyens d'une autre politique qui passera forcément par une réforme fiscale de grande ampleur, maintes fois annoncée et jamais concrétisée.

Les amendements que nous défendons vont dans ce sens, sur le seul chemin d'une politique de gauche ambitieuse qui donne un véritable souffle à la France et aux Français.

Hier, monsieur le secrétaire d'État au budget, vous nous invitiez, dans vos propos liminaires, au débat. Je crois que vous avez raison, car on ne saurait se résoudre à laisser notre grand et beau pays plonger dans les difficultés et s'abandonner au règne du chacun pour soi. Il faut, à notre sens, sortir de cette pensée unique à l'œuvre depuis trop d'années.

À travers le budget de notre pays, nous discutons des réponses concrètes aux souffrances, aux attentes, et aux réussites de nos concitoyens.

Quel sera l'engagement de la puissance publique pour répondre aux 200 salariés du groupe Apia – installé au cœur de ma circonscription – qui risquent de grossir la cohorte des cinq millions de chômeurs ?

Quelle sera la réponse apportée à la maison de l'oasis, ce lieu d'accueil parents-enfants, qui, dans ma commune, intervient dans les quartiers concernés par la politique de la ville et qui voit fondre les aides d'État ?

Ce sont deux exemples concrets qui, faute de remise en cause des dogmes libéraux imposés par Bruxelles, suscitent inquiétude, amertume, voire colère, car les réponses ne sont pas à la hauteur.

Il faut refuser la démission du politique face aux injonctions qui conduisent l'Europe dans l'impasse. Le FMI lui-même a mis en garde les pays européens contre les risques engendrés par la stagnation de l'activité, la faible inflation, notamment celui de la déflation. Oui, il faut une réelle relance !

Messieurs les ministres, c'est de souffle, de vision, et de confiance dans l'avenir dont notre pays et nos concitoyens ont besoin.

A contrario, hier, lors de votre présentation, nous avons eu l'impression d'assister à des exposés d'experts comptables.

La France est pourtant un grand pays, qui dispose de formidables atouts : nos services publics, nos entreprises, celles et ceux qui

les font vivre, notre formidable patrimoine culturel, notre capacité d'innovation et de recherche, nos outils de solidarité, l'unicité de la République dans un territoire riche de sa diversité. Personne ne peut se résoudre à les voir se briser sous les coups de boutoir d'un capitalisme financier sans scrupules.

Bien sûr, la droite et l'extrême-droite parient sur l'échec du gouvernement pour imposer la contre-révolution conservatrice dont elles rêvent depuis tant d'années.

Mais pour contrer cette droite, dont la gestion a fait tant de mal au pays entre 2002 et 2012, il ne faut pas utiliser les mêmes recettes !

Oui, la grenouille social-libérale n'a rien à gagner à vouloir se faire aussi grosse que le bœuf ultra-libéral, car on connaît la fin de la fable!

Et nous sommes nombreux à penser, à gauche, que si la droite redresse la tête, la gauche ne doit pas la baisser !

Une alternative à ce budget d'austérité est

« Les dividendes versés par les grands groupes ont ainsi augmenté cette année de 30,3 % au deuxième trimestre, pour un total de 40 milliards de dollars, soit un montant record. »

possible.

Ce dernier porte une politique de l'offre disproportionnée, avec, en trois ans, 50 milliards d'euros de réduction des dépenses publiques et sociales pour redonner, sans contreparties, 41 milliards aux entreprises.

On entend sans cesse cette ritournelle, chantée sur tous les tons, de Bercy à Matignon et de Bruxelles à Paris : on n'a plus d'argent. Revenons aux chiffres.

En 2013, la fortune cumulée des 500 Français les plus riches s'élevait à 330 milliards d'euros. Alors que le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté s'accroît, le nombre de millionnaires passera, en France, de 2,440 millions en 2014 à 4,160 millions en 2019, selon les estimations du Crédit Suisse – ce sont aussi de bons experts-comptables.

Le gestionnaire d'actifs HGI nous apprend, de son côté, que la France est championne d'Europe des versements de dividendes. Les dividendes versés par les grands groupes ont ainsi augmenté cette année de 30,3 % au deuxième.



Nicolas Sansu
Cher

Contrairement à ce que la droite et les libéraux tentent de faire croire, l'enrichissement des plus riches ne tire pas tout le monde vers le haut, car le gâteau n'augmente pas beaucoup. Ce sont les inégalités, la pauvreté et le déclassement qui s'accroissent.

Nous assistons au triomphe de l'économie de la rente sur l'économie de la production. Ce phénomène s'illustre notamment par l'ampleur de l'optimisation et de l'évasion fiscales qui contribuent à détruire notre modèle social.

Si nous saluons les avancées visant à mettre fin au secret bancaire en Europe, le chemin est encore long sur la voie de l'harmonisation par le haut des normes fiscales et sociales, seule à même de juguler les effets désastreux de la course folle au dumping social et fiscal.

Encadrer la finance, c'est aussi avancer vers la mise en place effective de la taxe sur les transactions financières. En Allemagne, une étude indique que cette taxe permettrait de dégager un surcroît de recettes de 18 à 28 milliards d'euros.

En dépit du lobbying acharné des banques, notamment françaises, notre pays doit peser de tout son poids pour une mise en œuvre rapide de cette taxe.

Dans ce cadre, que peuvent bien signifier les coupes drastiques dans les dépenses, si rien n'est entrepris pour mettre fin à la captation, par la sphère financière, des richesses produites ?

S'agissant de la dépense publique, il faut là aussi rappeler quelques vérités. Quand un étudiant français entre dans la vie active, il a, en moyenne, 800 euros de dettes. Son homologue américain en a, déjà, 15 000.

Les dépenses publiques et sociales nous placent face à une question de choix de société, et pas seulement face à un exercice comptable.

Je veux aussi porter le débat sur la dette. Ah qu'il est puissant pour imposer les politiques restrictives, cet argument des 2 000 milliards de dette !

Il est si puissant que, bien souvent, nous oublions ses causes ainsi que les alternatives à celle-ci. Tout fonctionne comme si les seules boussoles étaient les variables financières. Faudra-t-il, comme me le disait un salarié, que tous les parents soient au chômage pour

que nos enfants ne supportent plus de dette ?

Passons sur les causes évidentes de l'endettement : il s'agit des cadeaux fiscaux – éléments déterminants, comme l'avait souligné le rapport Carrez en 2010, du niveau de notre endettement – accordés par la droite aux grandes entreprises et aux plus riches.

Le niveau de la dette vient, aussi, de l'obligation faite aux États, depuis les années 1970 et 1980, de se financer sur les marchés.

Pourquoi refuser d'ouvrir la voie au refinancement direct des dettes souveraines par la Banque centrale européenne, au taux de 0,05 %, comme cela se pratique pour les banques privées ? Cela permettrait de dégager, a minima, 40 milliards d'euros d'économies budgétaires.

Aujourd'hui, ce sont de facto les rentiers privés de la dette publique, qui ne sont ni des anges ni des philanthropes, qui poussent à arbitrer contre les dépenses publiques et sociales !

Messieurs les ministres, si ces combats ne sont pas simples, ils restent essentiels. Il faut engager une réflexion et une action sur la dette qui sortent de la seule dictature des chiffres pour en modifier la structure.

Parce que personne, ici, ne s'accommode de la dette et des déficits, un des objectifs des amendements que les députés Front de gauche auront à défendre sera, bien sûr, de rétablir les comptes publics.

À notre sens, cela passe par une autre architecture fiscale, en vue de plus de justice, plus de progressivité et, au bout du compte, plus d'efficacité.

Avec ce projet de loi de finances, ce sont les impôts indirects, et d'abord la TVA, dont la part progresse dans les recettes de l'État. TVA et TIPP passent en effet de 51,3 % à 53,7 % du total de ces recettes.

L'impôt sur le revenu, lui, reste sous la barre des 25 % du total des recettes. Dans ce contexte, supprimer la première tranche d'imposition —pour corriger les erreurs accumulées depuis 2010 sur le bas de barème —ne peut faire illusion. Cette mesure soulagera, certes, des millions de contribuables.

Mais tous les foyers déjà non imposables aujourd'hui n'en tireront aucun bénéfice, contrairement à la revalorisation des prestations et des salaires.

Surtout, ce geste fiscal ne va pas restaurer la confiance dans l'impôt. La mesure risque même de rendre plus crédible l'idée reçue selon laquelle une moitié des ménages financerait les dépenses publiques dont profiterait l'autre moitié, ainsi que le soulignait récemment le leader de la CFDT.

Rien n'est prévu pour le haut du barème, qui doit également être traité, ou pour introduire plus de justice dans la fiscalité du patrimoine, toujours plus concentré dans les mains d'une infime minorité.

Enfin, l'effondrement de l'impôt sur les sociétés, qui passe de plus de 47 milliards en 2013 à 33 milliards en 2015, est le signe d'une politique de l'offre complètement aveugle.

Nous avons quand même réussi l'exploit de cumuler un taux d'impôt sur les sociétés extrêmement conséquent et un produit très faible !

Si vous cherchez des économies, supprimez le CICE et privilégiez les dépenses d'intervention qui permettent de cibler les aides en soutenant, notamment, les investissements essentiels pour la culture, les transports, l'écologie et la transition écologique !

Comment accepter que les banques et les compagnies d'assurance continuent de bénéficier du CICE à hauteur de 280 millions d'euros cette année, et de près d'un milliard par an en rythme de croisière ?

Ce gaspillage de la ressource publique contribue à défaire les services et à déprimer l'investissement public.

Le soutien à l'investissement public demeure une priorité affichée du Gouvernement, mais tous ses actes le contredisent !

Qu'il s'agisse de la baisse des dotations aux collectivités locales, de la ponction sur les recettes des agences de l'eau, ou de l'effondrement du montant affectés aux contrats

de plan État-régions, les choix affichés dans ce projet de loi seront dramatiques pour l'investissement public. Ils le seront également, parricochet, pour l'emploi, notamment dans le secteur des bâtiments et travaux publics qui doit assurer la transition énergétique.

Certes, avec le CICE, les marges des entreprises de ce secteur se sont un peu améliorées, mais leurs carnets de commandes sont vides pour l'année prochaine. En clair, comme me l'a dit le patron d'une entreprise, grâce au CICE, certaines entreprises du BTP vont pouvoir mourir en bonne santé...

C'est particulièrement le cas dans les territoires fragiles comme celui dont je suis élu, que vous connaissez particulièrement, monsieur le ministre. Fragiliser les collectivités locales revient à fragiliser l'élément dynamique de l'investissement, mais aussi les amortisseurs sociaux que constituent

les services publics locaux. Quelle grave erreur économique, politique, et sociale !

Il faut revenir sur cette diminution des dotations contre laquelle le Parti socialiste était, à juste titre, vent debout avant 2012.

Mes chers collègues, évoquer ce budget revient à se pencher sur la chronique d'un échec annoncé. En refusant de s'attaquer au pouvoir exorbitant des marchés financiers, en n'accordant pas réellement, par une hausse significative du SMIC et des bas salaires, la priorité au pouvoir d'achat, en sacrifiant l'investissement public pourtant essentiel pour entraîner l'investissement privé et réussir la transition énergétique, vous faites, messieurs les ministres, fausse route.

Il devrait pourtant exister au sein de cet hémicycle une majorité pour adopter un autre budget, celui qui était attendu par les électeurs qui ont porté François Hollande à l'Élysée, celui qui tourne le dos aux politiques d'austérité qui ont échoué en Europe, celui qui permettrait de ne pas se résigner à voir la droite revancharde et l'extrême droite haineuse diriger notre pays.

« Comme me l'a dit le patron d'une entreprise, grâce au CICE, certaines entreprises du BTP vont pouvoir mourir en bonne santé... »

Nous arrivons au terme de l'examen du budget pour 2015 avec le sentiment qu'en prolongeant le tournant libéral, sans majorité absolue à l'Assemblée, le Gouvernement tourne désormais en rond.

On nous explique qu'il est hors de question de changer la politique économique et budgétaire en dépit de son échec patent et qu'il s'agit au contraire d'amplifier ce qui a échoué. Le Gouvernement et le chef de l'État assument depuis deux ans une politique d'austérité socialement destructrice et économiquement déraisonnable qui a mené à la situation dans laquelle nous sommes : un chômage qui ne cesse de croître, une demande au point mort et des entreprises qui ne peuvent ni ne veulent investir. Pompier pyromane, le Gouvernement s'inquiète désormais publiquement de l'incendie qu'il a contribué à allumer en signalant le risque de déflation !

Mais si la déflation menace, c'est que le chômage et la politique de baisse du coût du travail pénalisent lourdement le pouvoir d'achat, incitant nos concitoyens à repousser leurs achats en guettant la baisse des prix ! Si la déflation menace, c'est que les entreprises cessent d'investir faute de demande et de débouchés ! Si la déflation menace, c'est enfin que l'obsession de la baisse des dépenses publiques pénalise lourdement l'activité économique, dont celle du secteur privé ! En effet, comme l'a récemment rappelé le collectif des « Économistes atterrés », plus de la moitié de la dépense publique est constituée de prestations sociales telles que la retraite, les soins, les médicaments et les allocations familiales ou de chômage, ce qui non seulement conditionne le bien-être de chacun mais soutient massivement la consommation auprès du privé. Le deuxième grand volet de la dépense publique sert à payer les fonctionnaires et à réaliser les investissements indispensables pour faire vivre les services publics, qui sont le bien collectif le plus précieux et constituent l'unique patrimoine de ceux qui n'en ont pas. Pour conjurer le risque de stagnation, des solutions existent, en particulier un choix de gauche alternatif à ceux aujourd'hui opérés. L'exigence d'une autre politique grandit dans le pays comme une tache d'huile. Il faut renoncer au Crédit d'impôt compétitivité emploi qui représente un formidable

gaspillage d'argent public et une incroyable aubaine pour certaines grandes entreprises qui distribuent sans scrupule des dividendes toujours plus juteux à leurs actionnaires ! Certes, certaines entreprises, plus particulièrement les PME, doivent pouvoir compter sur le soutien de l'État, mais il est indispensable de s'assurer que l'argent public va bien à l'innovation, à la recherche et aux projets créateurs d'emplois, socialement ambitieux et respectueux des critères environnementaux : ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Il faut également rompre avec la politique d'austérité salariale qui brise le principal levier de la croissance. Les bas salaires ainsi que les contrats précaires et à durée déterminée constituent avec la hausse de la TVA une pénitence imposée chaque jour à des millions de salariés sans que soient reconnues leurs compétences, leur qualification ni même leur expérience ! Enfin, il faut absolument soutenir l'investissement public. Vous proposez tout au contraire, monsieur

« Pompier pyromane, le Gouvernement s'inquiète désormais publiquement de l'incendie qu'il a contribué à allumer en signalant le risque de déflation ! »

le ministre, monsieur le secrétaire d'État, de nouvelles coupes franches dans le budget de l'État, assorties d'une baisse inégalée de 3,7 milliards d'euros des dotations aux collectivités territoriales qui réalisent pourtant plus de 70 % des investissements publics ! Nous avons pourtant besoin plus que jamais de l'action des collectivités publiques, locales comme nationales, afin de soutenir l'activité, préserver les services publics, répondre à la dramatique pénurie de logements et relever les défis de la transition énergétique et du redressement industriel ! Le budget que vous nous proposez n'incarne nullement une telle ambition mais s'apparente une fois encore à un pur exercice comptable écrit sous la dictée de la Commission européenne !

Celle-ci détient d'autant moins la légitimité pour administrer aux peuples ses potions amères qu'elle est maintenant dirigée par l'instigateur du détournement de dizaines de milliards d'euros de ressources fiscales des États européens, ceux-là mêmes que l'on somme aujourd'hui de se mettre à la diète ! Comment voulez-vous que de tels scandales n'attisent pas la montée des populismes partout en Europe ?

Bien évidemment, les députés du front de gauche voteront contre le budget !



**André Chassaigne
Puy-de-Dôme**

PLFSS : La santé n'est pas malade de trop de dépenses, mais d'un manque de recettes

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2015 a été adopté par 270 voix contre 245.

Casser le système social, affaiblir le service public hospitalier via les 21 milliards d'euros d'économies, pour forcer les Français à se diriger vers le privé et ainsi faire de la Sécu un bien individuel et non plus un bien commun universel, tel est le sens caché de ce projet de loi. Mais la grande surprise du PLFSS est la remise en cause de la politique familiale pour économiser 750 millions d'euros sur la branche famille. Ce texte a bien inutilement semé la division entre les forces de gauche du pays, mais aussi entre nos concitoyens. Les élus Front de gauche ont bien sûr voté contre.

LE 21 OCTOBRE

Atravers cette loi de financement de la Sécurité sociale, le Gouvernement vise toujours un objectif de réduction des déficits, objectif renforcé par le plan d'économie de 21 milliards d'euros qui concerne la santé et la protection sociale.

Paradoxalement, cette loi doit aussi compenser les pertes de recettes générées par les 6,3 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales patronales que vous avez décidées et inscrites dans le pacte de responsabilité pour la seule année 2015, alors que ces mesures n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité.

Pour atteindre ces objectifs, vous comptiez notamment sur une reprise de la croissance permettant de générer davantage de recettes. Mais, une nouvelle fois, vos prévisions étaient irréalistes au regard de l'austérité que vous imposez au pays et qui plombe notre économie. Vous étiez alors face à une équation complexe : satisfaire le diktat des règles européennes en réduisant le déficit de la Sécurité sociale et compenser les pertes de cotisations que vous aviez volontairement décidées dans la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale.

Nous avons bien noté que vous avez résolu ce second point. Cependant, nous pouvons passer sous silence le fait qu'outre les décalages de trésorerie, cette compensation n'est rien d'autre que le résultat de mouvements en vases communicants

à tuyauterie complexe. Vous transférez ainsi des dépenses de la Sécurité sociale vers l'État – l'aide personnalisée au logement, par exemple, désormais entièrement prise en charge par l'État – en même temps que vous attribuez à la Sécurité sociale des recettes précédemment perçues par l'État – comme le produit des prélèvements sociaux sur certains revenus du capital.

Ce ne sont donc que des jeux d'écritures. L'argent glisse d'un budget à l'autre, on bouge les chiffres, mais on ne crée aucune recette. D'autres budgets seront donc privés de ces ressources, d'autres mesures d'austérité seront donc mises en œuvre. À l'évidence, cet artifice est sinon à usage unique, du moins à visée limitée. En effet, il faudra bien, tôt ou tard, affronter la question de fond de l'augmentation des recettes, car c'est là que se situe le problème. Alors que vous vous concentrez, en paroles comme en actes, sur le prétendu excès de dépenses, vous ne proposez rien pour améliorer les recettes. Au contraire, toutes les mesures prises accentuent les difficultés budgétaires de notre protection sociale, dont l'efficacité est pourtant reconnue bien au-delà de nos frontières.

Il y a trop de fraudes aux cotisations. Leur coût total est estimé par la Cour des comptes à 20 milliards d'euros, au minimum. Votre texte ne prévoit de récupérer, sur ce total, que 76 millions d'euros : pourquoi si peu ? Il y a également trop d'exonérations de cotisations sociales patronales : ces exonérations



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine

aveugles représentent des dizaines de milliards d'euros, sans aucune exigence de résultat. Et vous ne cessez d'en ajouter !

Trop de revenus ne contribuent pas au niveau requis. Rappelons que les dividendes versés par les entreprises ont progressé ces derniers mois de 18,2 % en Europe. Les résultats de la France en la matière étaient parmi les meilleurs, selon l'étude Global Dividend Index publiée en août dernier par la société de gestion Henderson Global Investors. Nous proposons donc une mesure à la fois juste et efficace : appliquer aux revenus financiers, c'est-à-dire aux dividendes et intérêts, les taux de cotisations sociales patronales actuellement appliqués aux salaires. Cette contribution nouvelle permettrait non seulement de décourager la spéculation, mais aussi de financer une politique sociale active répondant aux besoins actuels et futurs de la population.

Dynamiser notre système de financement de la protection sociale, c'est aussi peser sur les entreprises pour les sortir de l'impasse de la financiarisation qui détruit les emplois. C'est pourquoi nous proposons de mettre en place un dispositif incitatif de modulation des cotisations sociales des employeurs en fonction de leur politique salariale, d'investissement et de création d'emplois.

Malheureusement, votre démarche est inverse. Dans cette version rectifiée du PLFSS, vous avez choisi de favoriser les employeurs au détriment des salariés ; les familles et les malades aussi paieront le prix fort. C'est d'autant plus préoccupant que les inégalités sociales et financières se creusent dans notre pays. Ce sont en effet les personnes les plus démunies, les plus exposées qui, faute de moyens financiers, accèdent le plus difficilement à la prévention et aux soins. De ce point de vue, nous apprécions les mesures visant à améliorer la prévention, qu'il s'agisse du dépistage du VIH, à l'article 33, ou de l'accès à la vaccination, à l'article 34. Je remarque également avec intérêt la volonté du Gouvernement de renforcer les dispositions prises depuis décembre 2012 dans le cadre du pacte territoire santé pour tenter de faire échec aux déserts médicaux.

Ces quelques points positifs mis à part, vous continuez de réduire les moyens des hôpitaux publics. Ils sont pourtant déjà fortement endettés, au point que certains d'entre eux ne parviennent plus à faire face à leurs dépenses courantes. Vous exigez qu'ils réduisent leurs dépenses de 520 millions d'euros : comment pourront-ils le faire sans remettre en cause la qualité des soins ?

De même, vous prévoyez d'économiser 370 millions d'euros grâce au développement des soins ambulatoires. Mais avant de réaliser d'éventuelles économies, des dépenses seront nécessaires pour réorganiser les pratiques, former les praticiens et créer des lieux d'accueil pour les patients. Le développement de la chirurgie ambulatoire est, de toute évidence, une pratique appelée à se développer, mais c'est moins pour les économies qu'elle permettrait de réaliser

à terme, et qui restent à évaluer finement, que pour les progrès qu'elle permet en termes de prise en charge des patients pour certains actes. Il faut donc rester prudent quant au montant des économies envisagées.

Il faut aussi se demander jusqu'où l'on peut réduire la

durée d'hospitalisation des patients sans nuire à la qualité de la prise en charge. Là encore, les inégalités sociales et territoriales sont fortement marquées et c'est une banalité que de dire que le retour à la maison après une intervention en ambulatoire n'est pas le même selon le cadre de vie et l'environnement familial.

Au-delà de l'hôpital, les économies seront pour l'essentiel réalisées, à hauteur de 1,015 milliard d'euros, grâce à ce que vous appelez la pertinence et le bon usage des soins. Nous partageons votre souci de mieux gérer le prix des médicaments et des dispositifs médicaux et de favoriser la prescription de médicaments génériques, mais nous sommes préoccupés par le renforcement de l'autoritarisme des agences régionales de santé. Nous avons d'ailleurs dénoncé ce point ensemble lors des débats sur la loi HPST – hôpital, patients, santé, territoires – de Mme Bachelot. Pourtant, vous n'avez pas modifié la législation sur ce point.

« L'annonce par le Gouvernement de la modulation des allocations familiales en fonction des revenus (...) qu'elle porte atteinte au principe même de la Sécurité sociale, héritée du Conseil national de la Résistance »

Au contraire, vous renforcez cet autoritarisme puisque le présent texte invite les ARS à s'ingérer dans le fonctionnement des établissements de santé et à les sanctionner le cas échéant.

Concernant la branche famille, l'annonce par le Gouvernement de la modulation des allocations familiales en fonction des revenus est extrêmement grave à nos yeux. Cette décision, prise par le Gouvernement et le groupe socialiste, est présentée comme définitive avant même d'avoir été débattue dans cet hémicycle. Permettez-moi de dire que cela illustre assez bien votre conception de la démocratie et du rôle du groupe majoritaire dans cette assemblée. Par ce procédé cavalier, il s'agit à la fois de remettre en cause le principe de l'universalité de ces prestations et de maintenir votre cap initial, c'est-à-dire de réaliser 800 millions d'euros d'économies chaque année aux dépens des familles. Pourquoi cette décision est-elle grave sur le fond ? Parce qu'elle porte atteinte au principe même de la Sécurité sociale, héritée du Conseil national de la Résistance. La Sécurité sociale constitue un droit social, une assurance sociale pour tous, selon deux principes essentiels : solidarité et universalité. Solidarité, car chacun apporte selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Universalité, car ces prestations ne sont pas des instruments de redistribution pour atténuer l'injustice sociale, même si elles y contribuent fortement, mais des droits sociaux pour tous. Vous voulez les transformer en un mécanisme d'assistantat pour les plus modestes.

Bien sûr, vous pouvez tenter de vous justifier en affirmant, comme je l'ai entendu, que l'universalité n'est pas l'uniformité. C'est un abus de langage, dont nous comprenons tout à fait les motivations. La définition de l'universalité que donne l'INSEE est pourtant claire : « les allocations familiales sont des prestations universelles parce qu'elles sont attribuées à tous sans condition de ressources. » En outre, vous osez prétendre que vous instaurez cette mesure au nom de la justice sociale, alors qu'en réalité l'argent supprimé aux ménages aisés ne sera pas redistribué aux familles les plus modestes, puisqu'il s'agit d'économies pures et simples. Je suis outrée !

Voudriez-vous nous faire oublier que l'instrument privilégié de redistribution de la richesse est la fiscalité républicaine, progressive en fonction des revenus de chacun ? Oui, il faut oser la réforme fiscale et rompre avec des mesures qui opposent les Français les uns aux autres !

Vous aviez annoncé la remise à plat du barème des impôts, mais vous y avez renoncé, comme à tant d'autres promesses – vous leur tournez même le dos. Pour financer le CICE, vous avez augmenté la TVA, impôt injuste s'il en est, car les mêmes taux s'appliquent indifféremment aux riches comme aux pauvres, et vous l'avez fait y compris sur les produits de première nécessité. Je le dis clairement : non, ce n'est pas le souci de la justice sociale qui vous anime, et ce n'est pas la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu qui y changera quoi que ce soit.

La réalité est beaucoup plus prosaïque, mes chers collègues. Hélas, force est de constater que vous poursuivez chaque jour un peu plus la remise en cause de notre modèle social, déjà bien entamé par la droite. Il est d'ailleurs significatif que vous n'ayez remis en cause aucune des mesures que vous aviez pourtant dénoncées en leur temps, à juste titre : ni les franchises, ni les forfaits... Vous vous félicitez même de n'en avoir pas ajouté : bravo, je m'en félicite aussi !

Le dispositif de modulation des prestations familiales que vous proposez ne concerne aujourd'hui que les familles moyennes et aisées, mais il sera simple, désormais, de déplacer le curseur. Le Gouvernement, toujours à la recherche de nouvelles économies, n'aura plus qu'à baisser progressivement ce seuil jusqu'à réserver notre système universel de Sécurité sociale aux pauvres. Car après les prestations familiales, la santé sera visée, n'en doutons pas ! Cette évolution est d'ailleurs déjà à l'œuvre : si la CMU et la CMU complémentaire ont été mises en place au bénéfice des personnes très modestes, c'est bien afin de contrebalancer l'inégalité d'accès aux soins due à l'insuffisance des remboursements de Sécurité sociale qui découle des plans Juppé, Balladur et autres. Même si vous vous en défendez aujourd'hui, la mise sous condition de revenus du remboursement des médicaments, voire des hospitalisations, pourrait être la prochaine étape. Il est vrai, après tout, que certains peuvent payer !

Mais chacun voit ce qu'il y a à voir, mes chers collègues, ne sous-estimez pas l'intelligence de nos concitoyens ! Contre cette entreprise d'enfumage largement préparée en amont et complaisamment relayée par les grands médias, notre rôle est de dire la vérité, d'alerter sur votre stratégie qui n'a d'autre objet que de réduire les moyens de la Sécurité sociale tous azimuts, y compris pour les chômeurs, et en l'occurrence de réduire de 800 millions d'euros les prestations aux familles.

La vérité, c'est que vous vouliez économiser la même somme par d'autres mesures, notamment en divisant par trois l'allocation de naissance du deuxième enfant et en reculant de quatorze à seize ans le versement de la majoration pour âge.

Vous avez choisi un autre mécanisme, qui présente, dans votre visée ultra-libérale, le double avantage de réaliser les mêmes économies sur le dos des familles et d'aller un peu plus loin dans la remise en cause de notre modèle social.

Et tout a été annoncé avant même que le Parlement ait pu en discuter !

Je suis courroucée, plus que jamais, tant par le procédé que par le contenu. Il est clair que face à de tels comportements et à de tels enjeux, notre groupe ne peut que s'opposer fermement à ce texte.

LE 28 OCTOBRE

Lors des débats sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2015, le Gouvernement a confirmé sa volonté de faire coûte que coûte des économies, quitte à porter atteinte à notre modèle social d'accès aux soins et de protection sociale.

Si le déficit de la Sécurité sociale est préoccupant, avec 15 milliards d'euros, on peut s'étonner qu'aucune mesure structurelle pour améliorer durablement les comptes de la Sécurité sociale ne figure dans ce texte.

C'est pourtant ce que ma collègue Jacqueline Fraysse, dont je salue l'excellent travail, n'a eu de cesse de proposer dans cet hémicycle.

Au contraire, toutes les mesures proposées visent à réduire les moyens consacrés à la protection sociale, et ceci au prétexte de la nécessité de faire des économies, pour mieux masquer la réalité.

Car la réalité est que ces économies sont imposées pour financer le Pacte de responsabilité, lequel, pour la seule année 2015, représente 6 milliards d'euros d'exonérations de cotisations offertes aux entreprises, et ce sans contrepartie.

Alors, oui, des économies sont possibles, comme par exemple sur le prix de certains médicaments, oui, les dépenses de la Sécurité sociale doivent obéir au principe d'efficacité, car on ne gâche pas l'argent public, mais à condition qu'aucune mesure n'entrave l'accès aux soins ou ne vienne pénaliser les familles.

« C'est un mensonge flagrant de faire croire à nos concitoyens qu'il s'agit d'une mesure de justice sociale. (...) Ce qui ne sera plus versé aux familles ne viendra pas aider les plus modestes, car ces 800 millions d'économies doivent financer le Pacte de responsabilité. »

Quand vous prévoyez de gagner 370 millions d'euros en un an grâce au développement de l'ambulatoire, tout en privant les hôpitaux publics, déjà surendettés, de 520 millions de ressources, quand vous projetez de réaliser 1,15 milliard d'économies grâce à ce que vous appelez

« la pertinence et le bon usage des soins », on peut légitimement s'interroger sur l'incidence de ces économies sur la qualité des soins.

Enfin, quand vous décidez de réduire de 800 millions d'euros les prestations aux familles en choisissant de placer sous conditions de ressources les allocations familiales, vous allez loin dans le cynisme. D'abord, parce que c'est un mensonge flagrant de faire croire à nos concitoyens qu'il s'agit d'une mesure de justice sociale.



François Asensi
Seine-Saint-Denis

En effet, il faut être clair : ce qui ne sera plus versé aux familles ne viendra pas aider les plus modestes, car ces 800 millions d'économies doivent financer le Pacte de responsabilité.

Si vous voulez réellement prendre des mesures de justice sociale permettant une juste redistribution des richesses, alors osez la grande réforme fiscale que vous nous aviez promise !

De plus, la décision de moduler les allocations familiales en fonction des revenus porte atteinte aux principes mêmes de la Sécurité sociale, qui reposent sur deux aspects essentiels : la solidarité et l'universalité.

Les allocations familiales sont universelles, précisément parce qu'elles sont attribuées à toutes

les familles, quels que soient leurs revenus. En rompant avec l'universalité de ces allocations, vous voulez les transformer en un mécanisme d'assistanat pour les plus modestes.

Or, en ces temps de crise, il est de notre responsabilité de conforter la solidarité entre les ci-toyens, plutôt que de prendre des mesures qui, comme celle-ci, les divisent.

S'il faut réaliser des économies pour faire face au déficit de la Sécurité sociale tout en préservant l'excellence de notre modèle social, pourquoi ne pas avoir cherché aussi, et en priorité, de nouvelles recettes ? Car elles existent. Pourquoi avoir refusé nos amendements, défendus par Jacqueline Fraysse, qui permettaient de dégager 110 milliards de recettes nouvelles ? L'un visait à réduire, à tout le moins, les exonérations de cotisations sociales patronales, qui coûtent plusieurs milliards d'euros par an et n'ont pas fait la

preuve de leur efficacité ; l'autre avait pour objet de faire contribuer les revenus financiers des entreprises au même niveau que les salaires.

Pour un gouvernement qui s'est engagé à combattre les dérives de la financiarisation pour re-distribuer plus équitablement les richesses, ces choix ne cessent de nous étonner. Quant à la fraude aux cotisations sociales

par les entreprises, évaluée par la Cour des comptes à un montant compris entre 20 et 25 milliards d'euros, qui excède, à lui seul, le déficit de la Sécurité sociale : pourquoi votre ambition se limite-t-elle à n'en récupérer que 76 millions en 2015 ?

Finalement, ce qui n'est pas acceptable, c'est que tous vos choix favorisent le patronat au détriment du peuple, toutes catégories confondues. Madame la ministre, il est évident que, dans ces conditions, notre groupe ne peut que se prononcer contre ce texte.

« Pourquoi avoir refusé nos amendements (...) qui permettaient de dégager 110 milliards de recettes nouvelles ? L'un visait à réduire ce qui ne sera plus versé aux familles (...) ; l'autre avait pour objet de faire contribuer les revenus financiers des entreprises au même niveau que les salaires. »

Vos député-e-s



André Chassaigne
Puy-de-Dôme



François Asensi
Seine-Saint-Denis



Alain Bocquet
Nord



Marie-George Buffet
Seine-Saint-Denis



Jean-Jacques Candelier
Nord



Patrice Carvalho
Oise



Gaby Charroux
Bouches-du-Rhône



Marc Dolez
Nord



Jacqueline Fraysse
Hauts-de-Seine



Nicolas Sansu
Cher

Le site des député-e-s

LE SITE DES DÉPUTÉ-E-S DU FRONT DE GAUCHE
COMMUNISTES, RÉPUBLICAINS, CITOYENS

Accueil Vos député-e-s Interventions Initiatives Expressions Actualités

Prostitution Programmation militaire PLSS 2014

Pn heures supplémentaires (Niche Groupe UDI)
par André Chassaigne [Affaires sociales](#) [Discussions générales](#)

Lettre des député-e-s

Recherche

Vos député-e-s

Réseaux sociaux

[facebook.com/
LesDeputesduFrontdeGauche](https://facebook.com/LesDeputesduFrontdeGauche)

twitter.com/deputesFdG

Lettre d'information éditée par la composante des
député-e-s communistes, républicains et citoyens de
l'Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 Paris Cedex 07 SP
tél. 01 40 63 60 83
fax. 01 40 63 55 21
contact.gdr@assemblee-nationale.fr